

Déroulé de l'intervention

Remplir le formulaire de demande via le site du CRA



Rencontre, échange, observations



Elaboration et validation du plan d'intervention



Aide à la mise en œuvre du plan d'intervention



Suivi et préconisations



Evaluation et fin d'intervention

Pour vos demandes d'intervention :

Cra-auvergne@chu-clermontferrand.fr

Le Centre Ressources Autisme a pour mission

- Accueillir, orienter, conseiller
- Participer au diagnostic, à l'évaluation
- Former, informer
- Mettre en réseau
- Participer à la recherche

CRA
CHU rue Montalembert
63003 Clermont-Ferrand
Cedex 1

Pour joindre l'équipe mobile autisme 03

21 rue du Vernet
03200 Vichy



04.70. 97.20.27
07.76.39.11.95

Mail : ema03@gcsmssagess.fr

EQUIPE MOBILE AUTISME

03

ENFANTS ET ADULTES



Sagess
GROUPEMENT DE COOPÉRATION SOCIALE
ET MÉDICO-SOCIALE

Le contexte : La création de l'équipe mobile autisme 03 s'inscrit dans le cadre du 3^{ème} plan national en faveur de l'autisme 2013/2017

L'équipe mobile autisme 03 :

- ✦ Soutien et renforce les compétences et savoirs faire des accompagnants.
- ✦ Apporte un appui technique et son expertise aux familles et professionnels.
- ✦ Favorise la mise en place des bonnes pratiques professionnelles (ANESM, HAS)
- ✦ Intervient en milieu de vie ordinaire, à domicile et en établissement.

Son intervention s'adresse à toute personne présentant un TSA ou accompagnant des enfants et/ou adultes avec autisme.

Le secteur d'intervention : l'équipe mobile autisme 03 intervient sur l'ensemble du département de l'allier.



L'équipe mobile autisme 03 intervient en direction des adultes et des enfants présentant des troubles du spectre autistique ayant été diagnostiqués ou pour lesquels il existe une forte présomption.

Les modalités d'intervention :

L'équipe est composée de 2 éducatrices spécialisées, 1 psychologue. Elle peut faire appel de façon ponctuelle à des personnes ressources (ergothérapeute, orthophonistes, médecins, travailleurs sociaux, kiné, psychomotricien, ...)

Les modalités financières :

Aucune participation financière n'est demandée aux accompagnants ou à la personne autiste.

La demande d'intervention : des fiches téléchargeables sont mises à disposition sur le site du CRA Auvergne.

Le demandeur doit compléter et retourner la fiche au CRA

Les demandes sont ensuite étudiées, afin de déterminer le dispositif le plus compétent pour traiter la demande (CRA ou équipe mobile autisme 03)